

Ossau NEWS

Le supplément d'information
de la CC Vallée d'Ossau

Arudy - Aste-Béon - Béost - Bescat - Bielle - Bilhères - Buzy - Castet - Eaux-Bonnes - Gère-Bélesten
Iseste - Laruns - Louvie-Juzon - Louvie-Soubiron - Lys - Rébénacq - Sainte-Colome - Sévignacq-Meyracq

Jean-Paul CASAUBON,
Président de la CC Vallée d'Ossau

É
di
to

UNE AMBITION
POUR TOUTE
LA VALLÉE D'OSSAU

Je suis heureux de la publication de ce premier numéro d'Ossau News, le supplément au magazine annuel Ossau Mag'. Ce bulletin d'information pluriannuel est destiné à vous informer régulièrement des actions et des projets menés par votre communauté de communes.

L'adoption en 2015 d'une nouvelle loi de décentralisation, la loi dite « NOTRe », bouleverse en profondeur le paysage institutionnel local. Par cette loi, le législateur a notamment voulu, en élargissant ses compétences, renforcer le rôle de l'échelon intercommunal.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau (CCVO) comptera de nouvelles compétences obligatoires : elle sera notamment en charge de l'ensemble des actions de développement économique, de l'aménagement et la gestion des zones d'activité ou encore de la promotion du tourisme.

En matière d'aménagement du territoire, autre compétence obligatoire, le conseil communautaire souhaite prochainement travailler à l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT), et ce afin d'assurer un développement urbain cohérent à l'échelle de l'ensemble du bassin de vie ossalois.

La majorité intercommunale souhaite par ailleurs aller au-delà de la loi et renforcer le périmètre d'intervention de la communauté de communes en vue de rationaliser et rendre plus efficace l'action publique locale au sein de la vallée d'Ossau. C'est dans cet esprit qu'il est par exemple envisagé de permettre à la CCVO de proposer, dans une logique de mutualisation, un soutien technique ponctuel aux communes qui le souhaitent dans les domaines de l'administration, l'animation ou la communication.

Ce renforcement des prérogatives de la CCVO s'inscrit dans le cadre du « projet ossalois » qui a été défendu, en janvier dernier, lors des discussions relatives à la fusion des intercommunalités. Ce projet repose également sur de nombreux partenariats, existants et à venir, avec les territoires voisins du notre : avec le piémont oloronais et les autres vallées béarnaises dans le cadre du Pays d'art et d'histoire ainsi que dans les domaines économiques et touristiques, mais aussi avec le pays de Nay dans le domaine de la petite enfance et pour l'organisation de certains services, avec la vallée de Tena (Espagne) pour le tourisme et, enfin, avec toutes les communautés du Béarn dans le cadre du futur pôle métropolitain. Preuve, s'il en fallait, qu'en vallée d'Ossau, autonomie ne rime pas avec repli sur soi.

Je reste à votre disposition, au service du territoire et vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

LE SAVIEZ-VOUS ?

URBANISME

Depuis le désengagement des services de l'Etat, l'instruction des autorisations d'urbanisme est réalisée par les services de la CC Vallée d'Ossau pour 11 communes de la vallée.

Du certificat d'urbanisme au permis de construire l'instruction des dossiers pour les communes d'Arudy, Aste-Béon, Béost, Bescat, Bielle, Buzy, Louvie-Juzon, Lys, Sainte-Colome et Sévignacq-Meyracq (Castet à partir du 01/01/2017) est un service que nous réalisons à Arudy. Pour les autres communes l'instruction est réalisée à Pau par l'Agence Publique de Gestion Locale.



MAISONS DE RETRAITE

Une compétence intercommunale déléguée. Depuis le 26 septembre 2016, il existe en vallée d'Ossau une seule association de gestion pour les deux maisons de retraite d'Argelas et d'Estibère. Présidée par Claudie HELIP, l'Association EHPAD de la vallée d'Ossau, gère par délégation de la CC Vallée d'Ossau les 62 places d'hébergement du territoire et les 57 employés.





Aire de jeux



Passerelle à double sens



Vernissage de l'exposition photo «Ma Vallée d'Ossau»

Projecteur sur...

Lac de Castet : de nouveaux aménagements

Implanté sur 18 hectares dans la saligue en bord du gave d'Ossau, l'espace naturel du lac de Castet est la propriété de l'État et, pour partie, du syndicat pastoral Bielle-Bilhères. Dans le cadre d'une convention, la CC Vallée d'Ossau est en charge de son aménagement, son entretien et son exploitation.

Le site est aménagé de sentiers de découverte du milieu qui font l'objet d'un entretien régulier par le service de randonnée de la CCVO.

Après l'aménagement d'un parking en 2015, le projet de développement du site s'est poursuivi cette année

d'un tour à gauche afin de sécuriser l'accès au parking.

- Réhabilitation et ajouts d'agrès sur l'aire de jeu, dont une tyrolienne et une balançoire, afin de proposer des activités gratuites aux enfants.

- Aménagement d'un théâtre de verdure d'une capacité de 150 places sur le parking sud afin d'accueillir des manifestations en plein air.

- Mise en place d'une signalétique plus adaptée au cheminement des visiteurs.

- Réfection des extérieurs de la Maison du Lac.

Ces efforts d'aménagement seront poursuivis lors des futures phases programmées en 2017 et 2018, l'objectif étant de renforcer l'offre de loisir de cet équipement central dans la vallée d'Ossau en précisant que ces différents aménagements touristiques sont aidés financièrement par nos partenaires

institutionnels classiques à hauteur de 40 % (Etat, Région Nouvelle Aquitaine)

Afin d'accompagner cette volonté d'accroissement de la qualité de l'offre un nouveau système d'exploitation du site est à l'étude et sera mis en place pour la saison 2017. En effet, le gestionnaire historique ayant souhaité passer la main, la CC Vallée d'Ossau a lancé une procédure de marché public afin de confier l'exploitation du site à un nouveau prestataire. Notre souhait étant une plus grande période d'activité en journée, en soirée et durant l'année.

Concernant l'avenir, la phase 3 sera donc essentiellement dédiée au volet animation et accueil du public en précisant que le dernier investissement sera consacré à la création d'une passerelle entre l'espace naturel et la rive droite du gave, côté Castet, à l'horizon 2019.



Nouvelle signalétique



Soirée de concerts au théâtre de verdure (Été Ossalois)

Début des travaux de la phase 1

La voie verte, longue de 24 km reliant la gare de Buzy à la station thermale des Eaux-Bonnes transite par les communes de Buzy, Bescat, Arudy, Iseste, Bielle, Aste-Béon, Gère-Bélesten, Laruns et Eaux-Bonnes.

Elle sera, à terme, reliée à la Véloroute du Piémont Pyrénéen et fera le lien avec la « Route des cols pyrénéens ».

Ce projet est également rendu possible grâce à nos partenaires financiers : Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, État et Massif des Pyrénées.

L'itinéraire utilise en grande partie l'emprise de l'ancienne ligne ferroviaire Buzy/Laruns aujourd'hui déclassée.

Si entre la gare de Buzy et Arudy, la voie ferrée est encore en place sur 6 km, le reste de la ligne a été déposé et en partie réaffecté pour un usage routier : déviations d'Iseste, de Bielle et de Gère-Bélesten.

Toutefois, ces déviations ont été le plus souvent doublées d'un chemin parallèle que l'on se propose de transformer aujourd'hui en piste cyclable dans le cadre de ce projet.

Il emprunte également le réseau routier proprement dit (sections de véloroute), en particulier entre Laruns et Eaux-Bonnes. Ce sont néanmoins des routes à faible circulation.

La réalisation d'un premier tronçon a débuté le 17 novembre dernier à proximité du Lac de Castet et dans la partie centrale du tracé global sur lequel ne se pose aucune contrainte majeure.

Sur une distance de 2,37 km entre les communes d'Iseste et Bielle, les travaux dureront 1 mois si les conditions climatiques sont favorables.

L'ensemble du projet se déroulera en 3 phases entre 2017 et 2019 et qui viendront par extension des deux extrémités de la tranche 1.



1ère phase nov-déc 2016

3 QUESTIONS À ...

MONIQUE MOULAT

Vice présidente chargée du social



OSSAULIB'

LE TRANSPORT À LA DEMANDE

Le Transport à la Demande, qu'est-ce que c'est ?

OssauLib' est un service de transport sur réservation adapté aux zones rurales pour les personnes en rupture de mobilité et destiné à véhiculer ces personnes vers des zones de service identifiées.

OssauLib' est ouvert à tous les usagers. Les enfants doivent cependant être accompagnés d'un adulte s'ils ont de moins de 11 ans ou posséder une autorisation parentale s'ils ont entre 11 et 17 ans inclus.

Nous sommes aussi équipés pour les Personnes à Mobilité Réduite.

Comment ça fonctionne ?

Pour réserver votre course, vous devez appeler la centrale de réservation qui gère et planifie vos déplacements au nom de la CC Vallée d'Ossau au plus tard la veille de votre déplacement avant 17h au numéro vert : 0 800 64 24 64.

OssauLib' fonctionne du mardi au samedi inclus, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h pour un coût de 2€ la course.

Vers où peut-on se déplacer ?

Le véhicule vient vous chercher directement devant le domicile et vous amène vers des points de destination sur 6 communes ainsi que les mairies.

Attention, le mardi et samedi matin sont exclusivement destinés à amener les usagers vers les marchés d'Arudy et Laruns.

Les personnes de plus de 75 ans sont amenés à l'adresse de leur choix sur les 6 communes (Arudy, Buzy, Bielle, Laruns, Louvie-Juzon et Sévignacq-Meyracq).



Communauté de Communes

4 Avenue des Pyrénées 64260 Arudy
05 59 05 66 77
ccvo@cc-ossau.fr
www.cc-valleedossau.com
facebook.com/valleedossau

Vos services :

Accueil de loisirs et périscolaire
05 59 05 66 77
enfance-jeunesse@cc-ossau.fr

Crèches

petite-enfance@cc-ossau.fr
Laruns - 05 59 27 69 38
Louvie-Juzon - 05 59 27 67 94

Relais d'assistantes Maternelles (RAM)
05 59 92 96 93

Portage de repas
07 86 22 32 06

Bibli'Ossau, le réseau de lecture
www.bibliossau.fr

Bibliothèque d'Arudy
05 59 05 99 44
bibliothequemunicipale@arudy.fr

Point Lecture de Bielle
point-lecture-bielle@orange.fr

Médiathèque de Laruns
05 59 40 57 66
mediatheque.laruns@orange.fr

Bibliothèque de Louvie-Juzon
bibliotheque.louvie@orange.fr

Chemins de randonnées
un blog sera prochainement en ligne

Déchetteries

Louvie-Juzon
Lundi : 14h-18h
Mardi : 14h-18h
Mercredi : 10h-12h
Jeudi : 14h-18h
Vendredi : 10h-12h
Samedi : 10h-12h / 14h-18h

Geteu
Lundi : 10h-12h
Mardi : 10h-12h
Mercredi : 14h-18h
Jeudi : 10h-12h
Vendredi : 14h-18h
Samedi : 10h-12h / 14h-18h

Supplément d'informations de la CC Vallée d'Ossau
Directeur de publication : Jean-Paul Casaubon
Conception et réalisation : D. Hilson, M. Haure
Crédits photos : droits réservés
Impression : Martin Impression, Lons
Tirage : 5000 exemplaires sur papier recyclé
Dépôt légal : ISSN

CC Vallée d'Ossau - 4 avenue des Pyrénées - 64 260 Arudy
05 59 05 66 77 - ccvo@cc-ossau.fr
www.cc-valleedossau.com - facebook.com/valleedossau

À partir du 19 décembre, les horaires d'ouverture des déchetteries s'allongent :

Louvie-Juzon
Lundi : 14h-18h
Mardi : 14h-18h
Mercredi : 10h-12h
Jeudi : 14h-18h
Vendredi : 10h-12h
Samedi : 10h-12h / 14h-18h

Geteu
Lundi : 10h-12h
Mardi : 10h-12h
Mercredi : 14h-18h
Jeudi : 10h-12h
Vendredi : 14h-18h
Samedi : 10h-12h / 14h-18h



La collecte des **ordures ménagères** s'effectue toujours **chaque semaine.**

Arudy Lundi	Bilhères Mardi	Iseste Mardi	Pedestarrès Pedehourat Mercredi
Aste-Béon Vendredi	Buzy Mardi	Laruns Mardi	Rébénacq Mardi
Béost Mardi	Castet Mardi	Louvie-Juzon Lundi	Sainte-Colome Mercredi
Bescat Vendredi	Eaux-Bonnes Mardi	Louvie-Soubiron Apport volontaire	Sévignacq-Meyracq Mercredi
Bielle Mardi	Gère-Belesten Apport volontaire	Lys Mercredi	

La collecte des **bacs jaunes** s'effectue **1 fois toutes les deux semaines.**

Les jours des semaines paires (bleu) pour les communes :

Arudy Mercredi	Louvie-Juzon Jeudi
Bescat Mercredi	Rébénacq Vendredi
Buzy Mercredi	Sévignacq-Meyracq Vendredi

Iseste
Jeudi

Les jours des semaines impaires (orange) pour les communes :

Aste-Béon Jeudi	Eaux-Bonnes Jeudi	Lys Mercredi
Béost Jeudi	Gère-Belesten Jeudi	Pedestarrès Pedehourat Mercredi
Bielle Vendredi	Laruns Jeudi	Sainte-Colome Mercredi
Bilhères Vendredi	Louvie-Soubiron Jeudi	
Castet Vendredi		

Décembre 2016

	L	Ma	Me	J	V	S	D
48				1	2	3	4
49	5	6	7	8	9	10	11
50	12	13	14	15	16	17	18
51	19	20	21	22	23	24	25
52	26	27	28	29	30	31	

Janvier 2017

	L	Ma	Me	J	V	S	D
52							1
1	2	3	4	5	6	7	8
2	9	10	11	12	13	14	15
3	16	17	18	19	20	21	22
4	23	24	25	26	27	28	29
5	30	31					

Février 2017

	L	Ma	Me	J	V	S	D
6			1	2	3	4	5
7	6	7	8	9	10	11	12
8	13	14	15	16	17	18	19
9	20	21	22	23	24	25	26
10	27	28					

exemple :
Si vous habitez à Bescat alors le passage du ramassage des ordures ménagères sera le vendredi toutes les semaines et le passage du ramassage du tri sera le mercredi des semaines paires (bleu) soit les mercredi 14 et 28 décembre, 11 et 25 janvier, 1^{er} et 15 février...